

**Collectif « Pas de bébés à la consigne !
Pour des modes d'accueil de qualité »**

Interlocuteurs : Jean Louis DEROUSSEN

Paris, le 1^{er} octobre 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Administrateurs de la CNAF,

Vous êtes amenés à rendre un avis, le mardi 6 octobre à 14h30, sur le projet de décret modifiant celui du 1^{er} février 2007, relatif aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans.

Notre collectif tient à vous faire part de ses plus vives inquiétudes concernant plusieurs dispositions de ce projet qui, selon nous, porteraient gravement atteinte à la qualité d'accueil des jeunes enfants :

- 1. La diminution de la proportion des personnels les plus qualifiés (éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture) dans les établissements et services d'accueil des jeunes enfants (crèches, multi-accueil...).**
- 2. La réduction de la durée de l'expérience professionnelle pour diriger un établissement.**
- 3. L'augmentation des capacités d'accueil en surnombre : passage de 110 à 120%.**
- 4. L'intégration des micro crèches avec son cortège de dérogations au droit commun.**

Devant le caractère d'urgence que le gouvernement donne à ce dossier, nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir avant le début de votre séance afin de pouvoir vous exposer plus en détail les raisons de notre opposition à ce projet de décret.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, l'assurance de notre haute considération.

Le collectif « Pas de bébés à la consigne ! Pour des modes d'accueil de qualité »